



**Conférence  
des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr.  
GÉNÉRALE

TD/B(S-XX)/2  
4 juin 2003

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT  
Vingtième session extraordinaire  
Genève, 27 janvier 2003

**RAPPORT DU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT  
SUR SA VINGTIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE**

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
le 27 janvier 2003

## TABLE DES MATIÈRES

<u>Chapitre</u>		<u>Page</u>
I.	Décision adoptée par le Conseil à sa vingtième session extraordinaire .....	3
II.	Financement de la participation d'experts de pays en développement et de pays en transition aux réunions d'experts de la CNUCED.....	5
III.	Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes .....	10
 <u>Annexes</u>		
I.	Ordre du jour de la vingtième session extraordinaire.....	11
II.	Participation.....	12

## Chapitre I

### DÉCISION ADOPTÉE PAR LE CONSEIL À SA VINGTIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE

#### Financement de la participation d'experts de pays en développement et de pays en transition aux réunions d'experts de la CNUCED

#### Décision 474 (S-XX)

*Le Conseil du commerce et du développement,*

*Rappelant* les lignes directrices qu'il a adoptées à sa dix-neuvième session extraordinaire (examen à mi-parcours) en mai 2002, ainsi que les décisions que le Groupe de travail a prises sur le financement de la participation d'experts à la deuxième reprise de sa trente-huitième session en mai 2002, à sa trente-neuvième session en septembre 2002 et à la reprise de sa trente-neuvième session en novembre/décembre 2002, en particulier concernant la nécessité de trouver une solution à long terme pour assurer le financement prévisible de la participation d'experts aux réunions d'experts,

*Notant* que les ressources nécessaires doivent financer la participation de 10 experts à chacune des huit réunions d'experts organisées chaque année, les participants étant choisis en fonction du principe d'une représentation géographique équitable, des besoins des bénéficiaires, en particulier des PMA, et des compétences des candidats,

1. *Est convenu* que, à titre expérimental, la participation d'experts aux réunions d'experts de la CNUCED sera financée au moyen de contributions extrabudgétaires;
2. *Est convenu en outre* qu'un fonds de réserve sera constitué pour financer la participation d'experts à toute réunion d'experts pour laquelle les contributions extrabudgétaires ne seraient pas suffisantes;
3. *Décide* ce qui suit:
  - a) Les ressources actuellement allouées au financement de la participation d'experts aux réunions d'experts devraient constituer le fonds de réserve;
  - b) La collecte de contributions extrabudgétaires pour le financement de la participation d'experts aux réunions d'experts organisées en 2003 (et les années suivantes) devrait commencer immédiatement;
  - c) Le financement de la participation d'experts devrait être assuré au plus tard trois mois avant la tenue de la réunion d'experts en question;
  - d) Le fonds de réserve devrait être mobilisé au cas où les ressources pour une réunion ne seraient pas suffisantes;
  - e) Il examinera le fonctionnement de ce mécanisme, notamment, le cas échéant, la question de la reconstitution du fonds de réserve, fin septembre 2003 et périodiquement après

cette date sur la base d'une évaluation réalisée par le Secrétaire général de la CNUCED en fonction des critères qu'il a établis à sa dix-neuvième session extraordinaire;

4. *Demande instamment* aux donateurs de verser dès que possible des contributions extrabudgétaires pour le financement de la participation d'experts;

5. *Prie* le secrétariat de rendre compte périodiquement, lors des consultations du Président du Conseil, des ressources disponibles pour le financement de la participation d'experts;

6. *Invite* le secrétariat de la CNUCED à continuer de s'efforcer d'améliorer la coordination concernant le calendrier des réunions des organisations intergouvernementales à Genève.

*939<sup>e</sup> séance plénière  
27 janvier 2003*

## Chapitre II

### FINANCEMENT DE LA PARTICIPATION D'EXPERTS DE PAYS EN DÉVELOPPEMENT ET DE PAYS EN TRANSITION AUX RÉUNIONS D'EXPERTS DE LA CNUCED

(Point 2 de l'ordre du jour)

1. Pour son examen de ce point, le Conseil était saisi des documents suivants:  
  
«Financement de la participation d'experts de pays en développement et de pays en transition aux réunions d'experts de la CNUCED: Projet de décision: (TD/B/(S-XX)/L.1);  
  
«Rapport du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme sur la reprise de sa trente-neuvième session» (TD/B/EX(30)/3).

#### Déclaration liminaire

2. Le **Président du Conseil** a dit que la session extraordinaire du Conseil avait lieu conformément aux décisions adoptées par le Groupe de travail à la reprise de sa trente-neuvième session et par le Conseil à sa dix-neuvième session extraordinaire concernant l'examen à mi-parcours (TD/B(S-XIX)/7).
3. La question du financement des experts s'était posée pour la première fois en 1996 à la neuvième session de la Conférence, lorsque celle-ci avait décidé de restructurer le mécanisme intergouvernemental, créant les trois commissions et prévoyant 10 réunions d'experts par an (TD/378, par. 114). La Conférence avait décidé que la session ordinaire suivante du Conseil accorderait une attention particulière à la question en vue de prendre une décision au sujet de l'amélioration et du financement de la participation d'experts de pays en développement aux réunions de la CNUCED.
4. À sa quarante-troisième session ordinaire, en octobre 1996, le Conseil avait examiné la question du financement de la participation d'experts et décidé de créer un fonds d'affectation spéciale pour accroître la participation d'experts de pays en développement aux réunions de la CNUCED. Le Conseil avait aussi demandé au Secrétaire général de la CNUCED d'explorer les moyens de réaffecter les économies résultant de l'amélioration de l'efficacité globale obtenue à la suite de la neuvième session de la Conférence.
5. À la suite de la décision du Conseil, le secrétariat de la CNUCED avait envoyé deux notes (l'une en mai 1997 et l'autre en décembre 1997) demandant des contributions extrabudgétaires pour le Fonds d'affectation spéciale. Des contributions d'un montant de 3 000 et 1 000 dollars des États-Unis ont été versées en 1998 et 2000, respectivement.
6. En décembre 1996, l'Assemblée générale avait demandé au secrétariat de la CNUCED d'établir un rapport sur la manière d'utiliser pour l'exercice biennal 1998-1999 les économies résultant de l'amélioration de l'efficacité globale obtenue à la suite de la neuvième session de la Conférence. En mai 1998, le secrétariat avait présenté une proposition initiale sur l'analyse des économies et le 12 octobre 1998, l'Assemblée générale, dans sa résolution 53/3, avait accepté l'utilisation du montant de 1 088 000 dollars pour financer les dépenses relatives aux experts qui

participent aux réunions convoquées conformément au paragraphe 114 du document adopté par la Conférence à sa neuvième session. Des directives et des modalités pour l'utilisation des fonds avaient été définies et approuvées par le Conseil fin octobre 1998.

7. Tous les fonds provenant du compte spécial n'avaient pas été utilisés au cours de l'exercice biennal 1998-1999. En conséquence, en décembre 1999, l'Assemblée générale était convenue qu'à titre exceptionnel, le solde inutilisé devrait rester dans le compte spécial jusqu'à l'achèvement de tous les programmes et activités mentionnés dans le rapport du Secrétaire général de mai 1998.

8. Le solde du compte spécial pour le financement de la participation d'experts s'élevait à 67 000 dollars des États-Unis environ. En outre, des contributions extrabudgétaires avaient été versées, pour un montant total de 300 000 dollars. Sur ce montant, quelque 165 000 dollars restaient dans le Fonds d'affectation spéciale.

9. S'agissant de l'évaluation future du mécanisme expérimental proposé pour le financement de la participation d'experts, comme indiqué au paragraphe 3 du projet de décision, le Conseil examinerait le fonctionnement du mécanisme fin septembre 2003 sur la base des renseignements fournis par le Secrétaire général de la CNUCED. Par la suite, à partir de 2004, le Conseil devrait revoir le fonctionnement du mécanisme chaque année à sa session ordinaire.

### Décision du Conseil

10. À sa 939<sup>e</sup> séance plénière, le 27 janvier 2003, le Conseil a adopté le projet de décision TD/B(S-XX)/L.1 (pour le texte de la décision, voir le chapitre I).

### Déclarations

11. Le représentant de la **Thaïlande**, prenant la parole au nom du **Groupe des 77 et de la Chine**, a dit que la question du financement de la participation d'experts était très importante, car les réunions d'experts avaient contribué à enrichir le travail mené par la CNUCED au plan intergouvernemental et avait favorisé l'émergence d'un consensus. La participation d'experts de différentes régions du monde avait eu un effet positif sensible sur la qualité des débats lors des réunions.

12. Lors de l'examen à mi-parcours, les États membres s'étaient vu confier la tâche de trouver une solution à long terme pour assurer un financement prévisible de la participation d'experts. La décision qui venait d'être prise par le Conseil ne satisfaisait pas aux prescriptions énoncées dans l'examen à mi-parcours puisqu'il ne s'agissait pas d'un accord spécifique ni même d'une assurance de financement à long terme de la participation d'experts. On ne savait pas comment ni quand le fonds de réserve serait reconstitué en l'absence de ressources extrabudgétaires. Le fait d'approuver la décision était un «acte de foi» de la part du Groupe des 77 mais celui-ci désirait donner au processus la possibilité de réussir et de garantir une source fiable de financement. Le Groupe des 77 croyait comprendre que le fonds de réserve serait reconstitué lorsque des fonds seraient disponibles.

13. En cas d'échec, d'autres moyens devraient être recherchés pour trouver des fonds. Le recours au budget ordinaire ne représentait pas seulement une solution fiable à long terme

mais permettrait une répartition plus équilibrée et plus équitable des ressources correspondant mieux au partenariat de la communauté des nations dans son ensemble.

14. Enfin, l'intervenant a remercié les pays donateurs qui avaient déjà versé des contributions et comptait sur un partenariat suivi dans le cadre du processus lancé par la décision du Conseil.

15. Le représentant de la **Bulgarie**, s'exprimant au nom du **Groupe D**, a rendu hommage aux autres groupes régionaux qui avaient rendu possible la conclusion d'un accord sur la question du financement d'experts.

16. Le représentant du **Maroc**, prenant la parole au nom du **Groupe africain**, a dit que son groupe attachait beaucoup d'importance aux réunions d'experts de la CNUCED. La participation d'experts africains avait beaucoup apporté aux réunions et n'aurait pas été possible sans un financement. Il était donc essentiel de trouver une solution à long terme garantissant le financement régulier de la participation d'experts de pays en développement et de PMA. La solution adoptée dans la décision du Conseil était globalement acceptable et le Groupe africain était prêt à essayer le système. Au cours des consultations, les donateurs avaient donné des indications positives concernant les contributions et le Groupe les remerciait par avance. En même temps, il était crucial de trouver une solution satisfaisante à long terme au problème du financement d'experts et il serait important de suivre l'état des contributions et d'évaluer régulièrement le système. Le Groupe africain estimait très important que les experts bénéficiant d'un financement soient choisis sur la base d'une répartition géographique équitable, des besoins des bénéficiaires, en particulier des PMA, et des qualifications des personnes concernées. Il était essentiel que les pays en développement de toutes les régions participent aux réunions d'experts pour contribuer au travail de la CNUCED, en particulier dans le contexte de la période précédant la onzième session de la Conférence, au cours de laquelle des questions d'importance cruciale pour les PMA seraient discutées et négociées.

17. La représentante du **Venezuela**, prenant la parole au nom du **Groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes**, a dit qu'avec l'adoption de la décision du Conseil le problème du financement d'experts avait été résolu dans l'immédiat. Elle a remercié les donateurs qui avaient rendu possible la création du fonds de réserve; elle avait foi dans l'engagement qu'ils avaient exprimé de verser des contributions volontaires suffisantes au fonds. Cependant, le Groupe qu'elle représentait n'avait pas bien compris si les contributions seraient assorties de conditions concernant les pays d'origine des experts ni si le secrétariat serait en mesure d'appliquer le principe d'une répartition géographique équitable. Les réunions d'experts de la CNUCED étaient des outils précieux de renforcement des capacités et l'intervenante demandait au secrétariat et aux donateurs de respecter la décision prise lors de l'examen à mi-parcours de sélectionner des experts de toutes les régions. Sa propre région connaissait des difficultés et espérait donc pouvoir compter sur le soutien de la communauté internationale pour financer la participation de ses experts aux réunions de la CNUCED. Si la participation d'experts se limitait à certaines régions, les réunions ne seraient pas pleinement représentatives. À cet égard, l'oratrice a demandé au secrétariat, lorsqu'il choisissait des experts pour les réunions, de tenir pleinement compte des candidatures émanant de sa région. Enfin, elle était convaincue qu'aucun effort ne serait épargné pour maintenir le fonds de réserve et éviter ainsi de devoir à nouveau envisager de financer la participation d'experts à partir du budget ordinaire, comme l'avaient recommandé au départ le Groupe des 77 et la Chine.

18. La représentante de l'**Inde**, s'exprimant au nom du **Groupe asiatique**, a accueilli avec satisfaction la décision du Conseil. Lors de l'examen à mi-parcours, les États membres étaient convenus de trouver une solution à long terme pour assurer le financement prévisible de la participation d'experts aux réunions de la CNUCED, c'est-à-dire faire en sorte que des ressources soient disponibles sur une base régulière. Cela n'avait pu être fait mais on espérait que les donateurs fourniraient suffisamment de ressources extrabudgétaires pour que le compromis soit viable. Il fallait explorer plus avant la possibilité de recourir au budget ordinaire pour les réunions d'experts, qui favorisaient l'apparition d'un consensus sur les nouvelles questions. La représentante a remercié les donateurs d'avoir contribué à trouver une solution.

19. Le représentant du **Bénin**, prenant la parole au nom des **pays les moins avancés**, a dit que la question du financement de la participation d'experts aux réunions de la CNUCED revêtait une importance cruciale pour les pays les moins avancés. L'échange de données d'expérience permettait de mieux comprendre les problèmes de développement, de sorte qu'il était important de permettre aux PMA de participer aux réunions et d'assurer qu'elles débouchent sur des décisions équilibrées. Les PMA saluaient la décision du Conseil et espéraient que des contributions suffisantes seraient versées. Ils comptaient sur la coopération de leurs partenaires de développement pour mettre en œuvre la décision de manière équilibrée, évaluer le système de financement et introduire les éventuels ajustements nécessaires.

20. Le représentant de la **Chine** a déclaré que sa délégation n'avait pas d'objection à la décision du Conseil. Toutefois, l'adoption de cette décision ne signifiait pas que le mandat de l'examen à mi-parcours avait été exécuté. Sur le fond, il n'y avait aucune différence entre le système prévu dans la décision et la pratique passée, et l'objectif d'assurer un financement prévisible et à long terme n'avait pas été atteint. Il fallait donc espérer que la recherche d'une solution définitive se poursuivrait. Il fallait également ajouter que le mécanisme de financement examiné était limité pour ce qui était du nombre d'experts couverts, et qu'à cet égard la Chine déplorait que la proposition initiale du Groupe des 77 et de la Chine fondée sur le recours au budget ordinaire n'ait pas été acceptée. Enfin, l'intervenant a remercié les donateurs du geste positif qu'ils avaient fait tout en faisant observer qu'il n'était pas incompatible avec l'objectif des pays en développement d'utiliser le budget ordinaire pour financer la participation d'experts.

21. Le **Secrétaire général de la CNUCED** a dit qu'il était de bon augure qu'une question difficile ait trouvé une issue positive. La voie était maintenant ouverte pour un engagement constructif avant la onzième session de la Conférence. Les réunions d'experts étaient une source d'idées utiles dont certaines avaient été renvoyées à d'autres instances pour faire l'objet de négociations. Il faudrait bien sûr poursuivre les efforts entrepris pour améliorer les réunions d'experts, s'agissant par exemple du choix des sujets traités, de la qualité du travail préparatoire, de l'élargissement de la participation et d'une diffusion plus large des résultats. Le problème de la participation des pays connaissant des difficultés financières se posait désormais dans toutes les organisations internationales, y compris à l'OMC, et il fallait se féliciter chaque fois que des mesures appropriées étaient prises pour y faire face. À cet égard, les réunions d'experts de la CNUCED contribuaient à préparer les experts de pays en développement aux négociations internationales et favorisaient donc le renforcement des capacités au sens large. L'intervenant demandait instamment aux pays en mesure de le faire de verser des contributions financières pour permettre la participation d'experts aux réunions d'experts de la CNUCED.

22. Dans la perspective de la onzième session de la Conférence, le Secrétaire général avait créé une équipe spéciale interne chargée des préparatifs de fond et tiendrait en février des consultations avec les États membres en vue de présenter un projet d'ordre du jour provisoire au Conseil en mars. Le secrétariat établirait ensuite un document de fond qui servirait de point de départ au processus préparatoire. Des idées seraient également présentées sur l'organisation et la structure de la Conférence. Le Secrétaire général trouvait parfois gênant que tout tourne autour de la Conférence et que le nom même de la CNUCED renforce cette idée. La CNUCED était une organisation dont l'importance venait du travail qu'elle accomplissait au quotidien et non de réunions tenues tous les quatre ans. Néanmoins, les conférences ordinaires étaient un aspect utile du travail de la CNUCED puisqu'elles permettaient de faire le point et de lancer de nouvelles idées.

23. Le monde dans lequel s'était déroulée la dixième session de la Conférence n'existait plus car des changements majeurs inimaginables à l'époque s'étaient produits. Lors de la préparation de la onzième session, il serait essentiel de recenser, dans les domaines relevant du mandat de l'organisation, les incidences de ces changements. Il fallait également rester attentif aux nouvelles réalités auxquelles étaient confrontés les différents continents. En Asie de l'Est et du Sud-Est, il y avait souvent une intention explicite de revoir les stratégies; en Amérique latine, des accords régionaux et sous-régionaux étaient négociés dans le contexte de changements politiques majeurs et la nécessité de parvenir à un nouveau niveau de compétitivité à l'exportation était de mieux en mieux comprise; en Afrique, le NEPAD avait établi de nouveaux principes directeurs pour la coopération. Établir le bilan de ces changements était un bon point de départ pour accroître l'utilité de la CNUCED en tant qu'outil de développement.

### Chapitre III

#### QUESTIONS INSTITUTIONNELLES, QUESTIONS D'ORGANISATION, QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET QUESTIONS CONNEXES

**a) Ouverture de la session**

24. La session a été ouverte par le Président du Conseil.

**b) Adoption de l'ordre du jour**

25. Le Conseil a adopté l'ordre du jour provisoire publié sous la cote TD/B(S-XX)/1. (L'ordre du jour figure dans l'annexe I ci-après.)

**c) Bureau**

26. Le Bureau du Conseil était celui qui avait été élu à la quarante-neuvième session ordinaire, à savoir:

Président:	M. Dimiter Tzantchev	(Bulgarie)
Vice-Présidents:	M. Iouri Afanassiev	(Fédération de Russie)
	M. Boniface Chidyausiku	(Zimbabwe)
	M. Luiz Felipe de Seixas Corrêa	(Brésil)
	M. Nathan Iumba	(Ouganda)
	M. Toshiyuki Iwado	(Japon)
	M. Douglas M. Griffiths	(États-Unis d'Amérique)
	M. François Leger	(France)
	M. Samuel T. Ramel	(Philippines)
	M. Lester Mejía Solís	(Nicaragua)
	M. Eberhard von Schubert	(Allemagne)
Rapporteur:	M. Mehdi Fakheri	(République islamique d'Iran)

**d) Incidences administratives et financières des décisions du Conseil**

27. Le Conseil a été informé que la décision prise à la session extraordinaire n'avait pas d'incidences financières.

**e) Rapport du Conseil sur sa vingtième session extraordinaire**

28. Le Conseil a autorisé le Rapporteur à établir, sous l'autorité du Président, le rapport sur sa vingtième session extraordinaire.

## **Annexe I**

### **ORDRE DU JOUR DE LA VINGTIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE**

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Financement de la participation d'experts de pays en développement et de pays en transition aux réunions d'experts de la CNUCED.
3. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes: incidences administratives et financières des décisions du Conseil.
4. Questions diverses.
5. Adoption du rapport du Conseil.

## Annexe II

### PARTICIPATION<sup>1</sup>

1. Les États membres de la CNUCED ci-après, membres du Conseil du commerce et du développement, étaient représentés à la session:

Albanie	Iraq
Algérie	Jamahiriya arabe libyenne
Allemagne	Japon
Angola	Jordanie
Argentine	Madagascar
Bahreïn	Malaisie
Bangladesh	Mauritanie
Barbade	Mexique
Bélarus	Mozambique
Bénin	Norvège
Bolivie	Oman
Botswana	Ouganda
Bulgarie	Paraguay
Chine	Pays-Bas
Colombie	Philippines
Costa Rica	Pologne
Cuba	République arabe syrienne
Danemark	République de Moldova
Égypte	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Équateur	Sénégal
Espagne	Singapour
États-Unis d'Amérique	Slovaquie
Éthiopie	Suisse
Fédération de Russie	Thaïlande
Finlande	Trinité-et-Tobago
France	Tunisie
Grèce	Ukraine
Guinée	Venezuela
Inde	Yougoslavie
Indonésie	

2. Les États membres de la CNUCED ci-après, qui ne sont pas membres du Conseil du commerce et du développement, étaient représentés à la session en qualité d'observateurs:

Cap-Vert  
Saint-Siège

---

<sup>1</sup> La liste des participants est publiée sous la cote TD/B(S-XX)/INF.1.

3. Les organismes intergouvernementaux ci-après étaient représentés à la session:

Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique  
Organisation internationale de la francophonie  
Organisation de l'unité africaine

4. L'organisation non gouvernementale ci-après était représentée à la session:

Catégorie générale  
Third World Network

-----